



CHALLENGE REGIONAL REGION SUD

Ecole de Cyclisme Saison 2022



Dans le cadre du développement du Savoir Rouler mis en place d'un Challenge Régional Région Sud

1. CATEGORIES

Pré-Licenciés : 2016 à 2017 – De 5 à 6 ans dans l'année

Poussins : 2014 et 2015 – De 7 à 8 ans dans l'année

Pupilles : 2012 et 2013 – De 9 à 10 ans dans l'année

Benjamins : 2010 et 2011 – De 11 à 12 ans dans l'année

2. DATES ET LIEUX

Date	Discipline	Lieu	Département	Club Organisateur
Samedi 16 avril	Piste	Port de Bouc	13	Vélo Club Saint Antoine la Gavotte
Samedi 23 avril	Chrono / Adresse	La Seyne sur Mer	83	Vélo Sport Seynois
Dimanche 24 avril	Route	Bollène	84	A.C Bollène
Dimanche 1er mai	Route	Arles	13	Vélo Club Arlésien
Dimanche 15 mai	Route	Bollène	84	A.C Bollène
Samedi 21 mai	Route	Sorgues	84	UC Sorgues
Dimanche 29 mai	Route	Les Pennes-Mirabeau	13	Vélo Club Saint Antoine la Gavotte
Samedi 4 juin	Chrono / Adresse	Les Pennes-Mirabeau	13	Vélo Club Saint Antoine la Gavotte
Dimanche 5 juin	Route	Montfavet	84	C.V.C Montfavet
Samedi 11 juin	Route	La Ciotat	13	Vélo Sport Ciotaden
Samedi 25 juin	Cyclo-Cross / Adresse	Isles sur Sorgues	84	Vélo Club Islois
Dimanche 26 juin	Route	Bollène	84	A.C Bollène
Samedi 24 septembre	Route	Marseille Luminy	13	Vélo Club La Pomme Marseille

3. CLASSEMENTS

Le classement du challenge régional se fera par catégorie séparée même si l'organisateur peut faire courir les catégories ensembles.

Le classement actualisé sera envoyé après chaque épreuve à l'ensemble des clubs et paraîtra sur le site du Comité Régional.

Barème des points pour chaque épreuve :

30 points puis 25, 21, 18, 16, 15, 14, 13, 12, 11, 10, 9, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2.

Les coureurs classés à partir de la 20ème place auront 1 point.

Afin d'être classé au classement général, le coureur devra participer au minimum à 8 manches avec obligation de participer au minimum à 1 épreuve par département.

Un bonus de 10 points sera attribué au coureur ayant participé à 10 épreuves et 20 points en plus si le coureur participe à la totalité des manches.

La participation à la finale du Challenge est obligatoire afin d'être classé au classement général final :

Les Bosses de Provence – Luminy – Samedi 24 septembre 2022

Sur chaque course seront récompensés les 3 premiers de chaque catégories (garçons et filles).

4. REGLEMENTATIONS EPREUVES

- **Développement**

	Route	Vitesse	Cyclo-Cross	Adresse	Piste
Pré-Licenciés	5.60m	5.60m	Libre	5.60m	5.60m
Poussins	5.60m	5.60m	Libre	5.60m	5.60m
Pupilles	5.60m	5.60m	Libre	5.60m	5.60m
Benjamins	6.40m	6.40m	Libre	6.40m	6.40m

- **Equipement vestimentaire – sécurité**

Le port du casque homologué et des gants est obligatoire.

- **Epreuve sur Route**

Distances maximales :

- Pré-Licenciés : 1 Km
- Poussins : 5 Km
- Pupilles : 10 Km
- Benjamins : 15 Km

Les autres points du règlement restent identiques au règlement FFC Ecole de Cyclisme.

Toutes règlementations doivent être faites auprès de Yohann Szymczak et Guillaume Gonzalez par un dirigeant de club

5. REMISE DES PRIX

A l'issue de la manche finale seront décerner les titres de Champion et Championne Régionale Sud Provence Alpes Côtes d'Azur.

1 maillot distinctif de vainqueur sera attribué aux coureurs suivants :

Pré-Licenciés : 1^{er} Garçon et 1^{ère} Fille

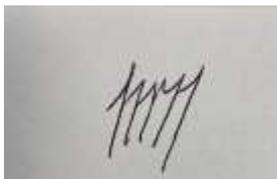
Poussins 1 : 1^{er} Garçon et 1^{ère} Fille

Poussins 2 : 1^{er} Garçon et 1^{ère} Fille

Pupilles 1 : 1^{er} Garçon et 1^{ère} Fille

Pupilles 2 : 1^{er} Garçon et 1^{ère} Fille

Benjamins 1 : 1^{er} Garçon et 1^{ère} Fille



Yohann SZYMCZAK
Responsable de la Commission
Ecole de Cyclisme



Christian LAZARINI
Président du Comité
Région Sud FFC